

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 2 P

Date de convocation
Le 30 janvier 2024

Date d'affichage
Le 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 7 février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de LE MAGNY, sous la Présidence du Maire Gérard DÉFOUGÈRE, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

Présents : DÉFOUGÈRE Gérard, YVERNAULT Philippe, CHARTRON Jérôme, BOUQUEREAU François, SALAUD Gilles, CHENET Francis, BLANCHARD Marie-Claude, COULADON Philippe, BIRE Benoît, DUBREU Stéphanie, ALAPETITE Delphine.

Absentes ayant donné pouvoir :
DENGREMONT Odile a donné pouvoir à COULADON Philippe
PLISSON Catherine a donné pouvoir à ALAPETITE Delphine

Absentes excusées : GALBERT Monique, FLOSSEAU Delphine

Secrétaire de séance : CHARTRON Jérôme

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des conseils du 28 novembre et du 15 décembre 2023,
- Complément à la délibération pour l'implantation de zones d'accélération des énergies renouvelables (précision du photovoltaïque au sol pour ombrières)
- Dépôt permis de construire pour réfection clocher,
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

Les procès-verbaux des séances du 28 novembre et du 15 décembre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Jérôme CHARTRON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : PRÉCISION DES SURFACES DE PARKING SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR DES OMBRIÈRES (ARRÊT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR))

Délibération N°20240207D01

Le 15 décembre 2023, le conseil municipal a délibéré pour déterminer le bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZA Enr).

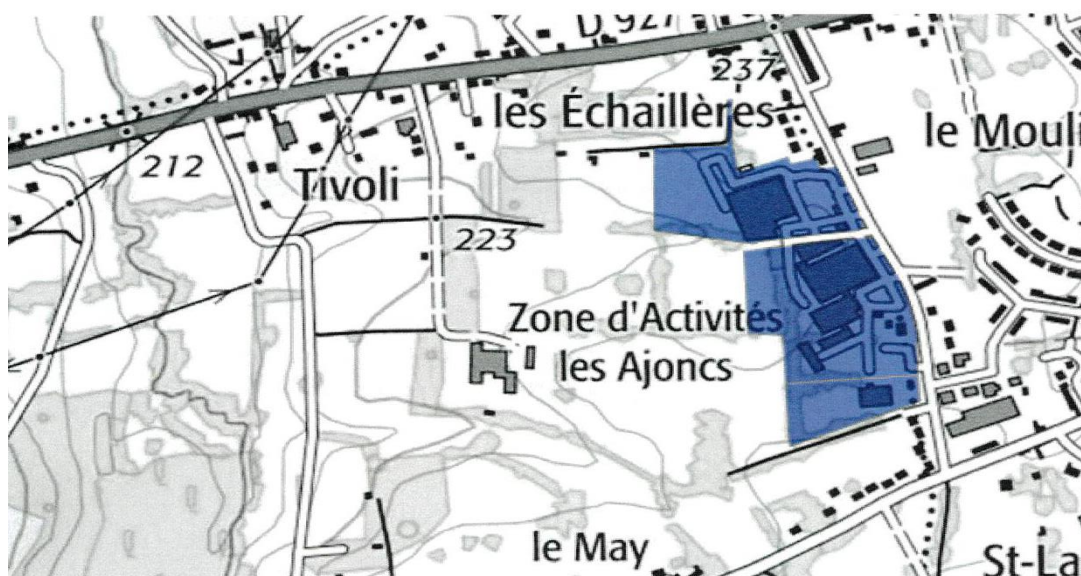
Cependant, après la transmission au contrôle de légalité, les services de l'état ont attiré notre attention sur les deux surfaces de parkings rattachés aux grandes surfaces de la rue des Ajoncs (Intermarché et Bricomarché) qui pourraient être pourvues d'ombrières.

La délibération du 15 décembre 2023 doit donc être complétée en précisant, pour la partie liée au photovoltaïque au sol, sur la zone des Ajoncs :

- Création de photovoltaïque au sol pour création d'ombrières sur les parkings de la zone des Ajoncs

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de compléter la délibération du 15 décembre en précisant l'implantation de photovoltaïque au sol pour la création d'ombrières sur les parkings de la zone des Ajoncs,
- **Prévoit** les parkings des deux grandes surfaces citées précédemment et inclut le parking de « Aldi »,
- **Précise** les numéros de parcelles suivants : AD0051-AD058-AD0062- AD0063-AD0064-AD108-A0852-A0951-A0949.



BAR-RESTAURANT « LE RELAIS DU PRIEURÉ » :

Le Maire informe le Conseil, que d'éventuels repreneurs ont effectué une deuxième visite jeudi 1er février. Leur projet ne semble pas vraiment abouti, mais l'établissement semblait les intéresser.

Des travaux seront à envisager ; le fonctionnement des deux frigos est à vérifier notamment, tout comme les prises de courant (certaines étant arrachées).

La moquette de la salle de restaurant pourrait être enlevée, mais il faudra voir si le parquet existant est réhabilitable, sinon il sera possible de recourir à la pose d'un stratifié.

Un devis (560.00 €) a été signé pour le remplacement de deux portes : l'une dans l'appartement, l'autre entre le bar et la salle de restaurant.

Le diagnostic énergétique devrait être réalisé fin février.

Le nettoyage de la cuisine, du bar et de la salle dédiée a été réalisé comme prévu par une entreprise spécialisée.

Le ménage de la salle de restauration et de la partie hôtel sera effectué fin février par un agent de la mairie.

Concernant la licence IV :

Celle-ci est attachée au Bar Restaurant et pourrait faire l'objet d'un contrat de location (tacitement renouvelable) avec paiement d'un loyer annuel de 120 €.

Le prix de la licence sera déduit sur la vente du fonds qui pourrait alors s'entendre entre 10 000 et 12 000 €.

Le contrat de location de la licence et le prix de vente du fonds feront l'objet de délibérations lors d'un prochain

conseil si les personnes intéressées nous donnent une réponse positive.
Le bail ferait l'objet d'un avenant.

Pour rappel, un permis d'exploitation est nécessaire pour ouvrir ou exploiter un débit de boisson licence IV. Il s'agit d'une attestation délivrée après une formation de 20 heures réalisée auprès d'un organisme agréé. L'attestation a une validité de 10 ans.

DÉPÔT DU PERMIS POUR LA RÉFECTION DU CLOCHER

Les financements venant de la D.R.A.C étant très demandés, il était nécessaire que la commune se positionne dès cette année afin de « prendre position ».

Une pré-inscription du projet de réfection du clocher de l'Eglise a donc été déposée auprès de la DRAC et M. GRANDEMENGE, instructeur du service de la DRAC pour l'Indre, a repris contact avec nous.

Afin de valider notre demande de subvention, il souhaiterait avoir le permis de construire pour le mois de septembre.

L'architecte a été contactée afin que le permis de construire nous soit déposé d'ici mars car s'agissant d'une intervention sur un monument inscrit, le permis de construire demande un délai d'instruction de 6 mois (délai prévu par les textes mais souvent moins long).

Plan de financement prévisionnel extrait du dossier de pré-demande déposé auprès des services de la D.R.A.C :

Coût prévisionnel du projet :..... 372 000.00 € HT 446 400.00 € TTC
Montant de l'aide financière demandée à l'État : 111 600.00 € (30 %)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES HT (préciser les postes de dépenses)		RECETTES	
Installation chantier	10 000.00 €	Subvention DRAC (30 %)	111 600.00 €
Travaux	286 000.00 €	Subvention Région (8 %)	30 000.00 €
Maîtrise d'œuvre - missions sécurité -incendie ... etc	42 000.00 €	Subvention Département (11.5 %)	42 000.00 €
Imprévus (12%)	34 000.00 €	Autres (UE , Autres Ministères, Préfecture : DSIL...) (20 %)	74 400.00 €
		Autofinancement (27 %)	100 000.00 €
		Autre (Mécénat, Dons ...) (3.5 %)	14 000.00 €
TOTAL HT	372 000.00 €	TOTAL HT	372 000.00 €

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF PRÉVISIONNEL 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (N-1) B.P		112 090.95	7 165.00		7 165.00	112 090.95
Opérations de l'exercice	634 647.72	745 890.23	115 316.25	175 122.15	749 963.97	921 012.38
Excédent de l'exercice						
TOTAUX	634 647.72	857 981.18	122 481.25	175 122.15	757 128.97	1 033 103.33
Résultats de clôture		223 333.46		52 640.90		275 974.36
Restes à réaliser			80 000.00	8 500.00	80 000.00	8 500.00
Résultats définitifs		223 333.46		-18 859.10		204 474.36

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	634 647.72	Dépenses	115 316.25
Recettes	745 890.23	Recettes	175 122.15
Excédent reporté	112 090.95	Déficit reporté	7 165.00
Total	223 333.46	Total	52 640.90
		RAR -RCAP	-71 500.00

AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DU RÉSULTAT AU BUDGET 2024

soit au D001	Excédent d'investissement	52 640.90
Soit au 1068	Besoin de financement	18 859.10
soit au R002	Excédent de fonctionnement	204 474.36

POUR 2024 :

Suivi des travaux en cours et à réaliser

- Les rideaux de l'Eclam (686.95 €) et de la cantine (1 705.75 €) ont été remplacés fin janvier.
- Le local du stade est terminé (9 275.64 €).
- Chemin de l'Epinat à terminer cette semaine (Agents).
- Rivarennnes et route des Chevrions à réaliser (Ets Darchis) – Un devis sera demandé à l'Entreprise Darchis pour le coût des trottoirs au lotissement des Chevrions.

- Pelouse du stade : Un devis sera sollicité afin de voir quels travaux peuvent être envisagés pour remettre la pelouse en état) – création de plafond dans l'espace buvette, en régie.
- Création d'une voirie (chemin rural des Sablonnières)

Achats divers

- Aspirateur pour la mairie : 350 €.
- Vidéo projecteur : 550 € ou écran actif mobile : 2 000 € (Après discussion, des renseignements seront pris sur l'achat d'un téléviseur qui pourrait offrir des fonctionnalités similaires).
- Débroussailleuse dorsale : 1250 €.

Devis divers

- Colas : chemin rural des Sablonnières - 13 000 € (voir pour tableau voirie communale).
- Colas : route de Boudan - 32 000 €.
- Eurovia : chemin Rural des Sablonnières - 6096.24 €.
route de Boudan - 26 533.44 €.
- Ent. Bernardet : portes intérieures du relais du Prieuré - 560.00 €.
- Ent. Bernardet : portes vitrées intérieures Mairie - 10 000 € – Deux devis supplémentaires seront sollicités
- Réparation BOXER Peugeot (soufflet de cardan, pneus, radiateur, pompe à eau...) -1 280.00 €.
- L'entreprise Moreau a été sollicitée pour le réglage de toutes les menuiseries extérieures de la mairie afin de pallier aux courants d'air.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR LE PLUI

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré le commissaire enquêteur pour les dossiers RANTY (construction d'un hangar à usage professionnel sur une parcelle située derrière sa maison et non constructible dans la prévision PLUI), DEROIN (maintenir la parcelle route de Chassignolles en constructible, ce qui n'est pas prévu dans le PLUI) et MORANO (possibilité d'installer une roulotte sur une parcelle pour l'accueil de touristes).

SAISON CULTURELLE 2024

- Pièce de théâtre : « Les Chovelus » le 10 mars 2024.
- Groupe polyphonique Corse : Vendredi 10 mai.
- Lecture théâtralisée proposée par Paroles Publiques pour la fin d'année.
- Débat sur le maintien du Marché des producteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.